

★ Responsables activités

Coralie L. ne pourra plus s'occuper de la commission Escalade après son déménagement prochain. Pour la remplacer, Hadrien S. se porte volontaire. À confirmer lors du prochain CD. Jacqueline a également annoncé passer la main de la commission Randonnée pédestre. C'est Jean-Jacques Pelletreau qui reprend le flambeau.

Le CD remercie Coralie et Jacqueline pour leur travail réalisé en tant que responsables d'activités !

★ Renouvellement du CD

Pour faciliter la communication, on aimerait que l'équipe des ouèbemestres soit représentée dans le CD. Y penser au prochain renouvellement ! Plusieurs membres du CD souhaitent s'en retirer. Il faudra leur trouver des remplaçants. Quelques noms sont évoqués et seront contactés dans ce but par le bureau.

★ Préparation AG

Après le vote du rapport moral, le résultat du concours photo sera donné. Romain T. est en charge des mails de relance pré-AG. Les secrétaires s'occupent de l'organisation matérielle.

Mesdames, vous êtes en infraction !

par Daniel Chatelain

Mesdames, quand vous portez le pantalon, vous êtes en infraction avec l'ordonnance du 16 brumaire an IX (7 novembre 1800) jamais abrogée.

Cette ordonnance dispose que « toute femme désirant s'habiller en homme doit se présenter à la préfecture de police pour en obtenir l'autorisation et que celle-ci ne peut être donnée qu'au vu d'un certificat d'un officier de santé ».

L'ordonnance ne dit pas quel sera le rôle de l'officier de santé.

Il est vrai que des femmes ont abusé du subterfuge pour accéder à certains métiers qui leur étaient interdits à l'époque ou simplement pour voyager incognito.

Simone de Beauvoir a bien confirmé depuis, par écrit dans « Le deuxième sexe », le bien-fondé de cette ordonnance : « on ne naît pas femme, on le devient. »

Autrement dit, si j'ose m'exprimer ainsi sur un pareil sujet : l'habit fait le moine.

Si bien que la « journée de la jupe » doit être pratiquée tous les jours que Dieu fait.

Même si cette pratique déchaîne dans certains quartiers injures voire pis, comme dans le film du même nom que j'ai déjà chaudement recommandé dans ces colonnes.

Deux circulaires avaient cependant prévu une exception pour les femmes en pantalon qui tiendraient à la main le guidon de leur bicyclette ou les rênes d'un cheval.

Il ne reste donc plus que deux solutions pour mettre le droit en accord avec l'usage :

- ⊗ Obtenir l'abrogation explicite de l'ordonnance : peu probable car depuis plus de deux siècles plusieurs hommes et femmes politiques s'y sont cassés les dents.
- ⊗ Lancer dans le Crampon une pétition exigeant d'étendre l'exception aux femmes en pantalon qui tiendraient à la main une corde (de montagne) ou des bâtons (de ski).

Avis nécrologique

Hélène (GUMS 1951) a la grande tristesse, et aussi le soulagement, de vous faire part du décès le 31 octobre 2014 de son père **Louis-Pierre BLANC** - 92 ans, GUMS 1948, époux de Gilberte Sentenac (GUMS 1948), morte accidentellement, ainsi que deux autres camarades, dans le massif des Ecrins, le 9 août 1952.

Il est mort libre et debout, sur le pont de Bois-Le-Roi où il vivait, au retour d'une balade en forêt de Fontainebleau.

Ses obsèques ont eu lieu le 10 novembre 2014 au Crématorium de Saint-Fargeau Ponthierry.